

Le 25 juin 2025

**Objet :** Avis des garant.e.s sur la réponse de SNCF Réseau et SnCF Gares et connexions au bilan de concertation préalable, concernant le projet de réouverture de la ligne ferroviaire entre Pau et le tunnel du Somport (dite Pau Canfranc Saragosse).

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous avons lu avec attention votre réponse à notre bilan de concertation, rendue publique le 20 mars dernier. Le présent courrier sera publié sur le site de la CNDP afin d'être porté à la connaissance du public. Nous vous demandons de bien vouloir le publier en parallèle sur le site internet dédié à la concertation continue.

Nous avons bien pris note de vos engagements visant à assurer la poursuite de l'information du public dans le cadre de la concertation continue, en dehors du cadre de la CNDP.

Certains engagements répondent globalement à nos recommandations, notamment :

- L'organisation d'une réunion de « reddition des comptes » à la fin du printemps, qui a finalement eu lieu le 24 juin 2025, au cours de laquelle ont dû être présentés au public :
  - les enseignements tirés de la concertation préalable,
  - le calendrier de disponibilité des résultats des études en cours et des procédures permettant aux pouvoirs publics de se prononcer sur la réalisation du projet,
  - les modalités d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
- Le maintien du site internet de la concertation, incluant l'ensemble des informations collectées depuis le début de la concertation préalable, la publication des réponses aux questions du public restées en suspens, l'actualisation régulière du calendrier des études et procédures, ainsi que la mise en ligne de fiches thématiques. Au vu des débats ayant eu lieu, nous soulignons l'importance d'une ou plusieurs fiches thématiques sur les résultats des études socio-économiques, prenant en compte le périmètre global de la traversée des Pyrénées.
- L'organisation de réunions sur site avec les élus, les gestionnaires de réseau et les riverains, permettant d'échanger de manière pragmatique sur des solutions concrètes relatives aux franchissements ferroviaires ainsi qu'aux nuisances sonores et vibratoires. Nous notons avec satisfaction que les premières réunions ont déjà été programmées.
- La publication régulière d'une lettre d'information. Il serait utile d'en définir une périodicité. Nous avons noté qu'une première édition a été publiée le 6 juin, mais le site internet ne semble pas avoir été actualisé depuis, en dehors de l'annonce de la réunion de reddition des comptes.

Nous observons néanmoins que, hormis les réunions sur site évoquées ci-dessus, vous ne prévoyez pas, contrairement à notre recommandation, d'organiser des événements thématiques permettant de poursuivre les échanges avec le public sur des questions de fond insuffisamment débattues lors de la concertation préalable, du fait notamment de l'absence de résultats tangibles à ce moment-là. Il s'agit en particulier :

- des études socio-économiques (notamment dans le domaine du tourisme, mais pas uniquement),
- de la qualité des différents services proposés,
- des perspectives de développement du fret ferroviaire.

Nous considérons qu'il serait utile que le public puisse bénéficier d'un retour sur les réunions que vous envisagez avec les professionnels, et puisse être associé à ces échanges.

S'agissant de vos réponses aux questions du public, telles que synthétisées dans notre bilan, nous notons que vous envisagez d'intégrer les éléments relatifs aux travaux du tunnel du Somport et à l'évaluation des coûts d'une plate-forme multimodale dans une étude socio-économique visant à évaluer l'utilité publique globale du projet de réouverture.

Enfin, nous avons bien pris note de vos difficultés à répondre, à ce stade, aux questions relatives :

- à l'ouverture à la concurrence des différents services ferroviaires,
- aux mesures réglementaires ou financières susceptibles de favoriser le report modal de la route vers le rail.

Nous insistons sur la nécessité que les autorités compétentes soient mobilisées sur ces sujets en amont du dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP).

Nous restons à votre disposition pour échanger et préciser ces différents points.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les garant.e.s  
Marion Thenet  
Richard Pasquet

Copie à M. Marc Papinutti, Président de la CNDP